MS109

Micromedia Limited

The contents of this microfiche are copyright by the publisher of the original document. Please contact the original publisher for guidance in copyright matters.

PM-1 3½"x4" PHOTOGRAPHIC MICROCOPY TARGET
NBS 1010a ANSI/ISO #2 EQUIVALENT

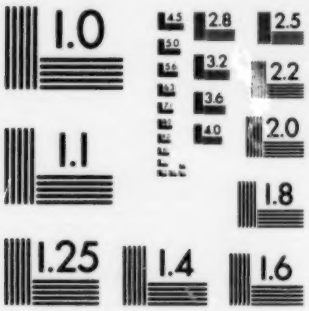

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a
(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

This statement was filmed with this document.
If the pages of the document are less clear than this statement it is due to the poor photographic quality of the document.

NATIONAL MICROGRAPHIC ASSOCIATION

24x

91-07051/

MISSION

La Société générale de financement du Québec (SGF) a pour mission la promotion et la réalisation, en collaboration avec des partenaires, de projets de développement industriel dans des secteurs stratégiques de l'économie québécoise en conformité avec les politiques de développement économique du gouvernement du Québec. Dans ce cadre, elle assume la gestion d'un groupe industriel composé d'entreprises manufacturières de taille significative et assure la planification et le développement des entreprises qu'elle contrôle sur la base de critères de croissance et de rentabilité.

La SGF a été constituée en 1962 et le gouvernement du Québec en est l'actionnaire. Avec un actif de 1,2 milliard de dollars, la Société est l'un des groupes industriels les plus importants au Québec.

La SGF est présente dans les secteurs de l'aluminium, de la pétrochimie, des produits forestiers, du matériel de transport ainsi que de la construction navale et des équipements énergétiques.

Poursuivant le développement de nouveaux projets industriels fondés sur les avantages stratégiques du Québec, la SGF entend aussi intervenir dans d'autres secteurs qui seront choisis sur la base de leur potentiel de croissance, de rentabilité et de synergie.

En conformité avec sa mission de développement industriel, la Société générale de financement du Québec a poursuivi au cours de 1990 avec ses partenaires trois projets d'envergure qui, une fois lancés, représenteront des investissements totalisant près de 2 milliards de dollars dont 525 millions de dollars ont été investis au cours du dernier exercice. La quote-part de la SGF dans ces investissements s'élève à 468 millions de dollars, dont quelque 140 millions de dollars ont été engagés en 1990.

La réalisation de ces projets renforcera l'assise industrielle de différentes régions du Québec et créera, en plus des retombées économiques directement reliées à la phase de construction, plus de 5000 emplois directs et indirects permanents.

Résultats

Pour une deuxième année consécutive, les résultats de la SGF n'ont pas été satisfaisants. La perte nette consolidée de l'exercice terminé le 31 décembre 1990 s'est chiffrée à 53,8 millions de dollars; celle de 1989 avait été la plus importante de l'histoire de la SGF, soit 227,4 millions de dollars. Quant aux ventes, elles ont atteint 510,7 millions de dollars, en baisse de 8% sur les 554,6 millions de dollars de l'exercice précédent.

Ces résultats sont attribuables à la conjoncture défavorable qui a affecté l'ensemble des secteurs où la SGF est active. En effet, la force du dollar canadien par rapport au dollar américain, la crise du golfe Persique et la récession économique qui sévit encore en Amérique du Nord ont eu des effets contre-performants sur toutes les sociétés du groupe.

Mais la perte enregistrée par la SGF au cours du dernier exercice est due d'abord et avant tout à Domtar Inc. qui a elle-même terminé l'année avec une perte nette de 294 millions de dollars, soit 3,53 dollars par action ordinaire, sur des ventes de 2,3 milliards de dollars. En plus de subir l'impact des facteurs conjoncturels déjà mentionnés, Domtar a été durement touchée par la baisse cyclique des marchés des pâtes et papiers et des emballages et par une diminution marquée des activités du secteur de la construction en Amérique du Nord. Ces incidences externes n'expliquent cependant pas à elles seules la perte déjà mentionnée de cette société qui, en fait, inclut des éléments inhabituels de 334 millions de dollars, dont plus de 250 millions de dollars au titre de la réduction de valeur d'éléments d'actif. En excluant les facteurs importants non récurrents, la perte nette de Domtar aurait été de 87 millions de dollars. En 1989, Domtar avait réalisé un bénéfice net de 33 millions de dollars sur des ventes de 2,5 milliards de dollars.

Une grande volatilité des prix de l'aluminium, la force du dollar canadien, de même qu'un ralentissement de la demande, ont tous contribué à la décroissance du bénéfice net enregistré par Albecour en 1990. Celui-ci s'est quand même chiffré à 31,8 millions de dollars pour des ventes de 118,3 millions de dollars, comparativement à 48,8 millions de dollars et 144,2 millions de dollars à ces mêmes postes en 1989.

Avec un chiffre d'affaires réduit à 243,8 millions de dollars en 1990, Le Groupe MIL Inc. a enregistré une perte nette de 5,6 millions de dollars, au regard de ventes de 269,6 millions de dollars et d'une perte de 307,5 millions de dollars l'année précédente. On se rappellera cependant que ce dernier montant incluait une somme de

257,5 millions de dollars comme provision et perte de l'exercice, net des réclamations estimées, qui représentait l'excédent du coût total prévisible de construction de navires sur leur prix de vente. La perte de 1990 est essentiellement imputable à un accroissement des frais financiers engendré par les pertes des années antérieures.

Éthylec a, pour sa part, affiché en 1990 une perte nette de 1,1 million de dollars sur des ventes s'élevant à 148,6 millions de dollars, comparativement à un bénéfice net de 23,6 millions de dollars sur des ventes totalisant 140,8 millions de dollars en 1989. La faible augmentation du chiffre d'affaires est attribuable à une croissance des ventes de polyéthylène et à des prix marginalement plus élevés des produits offerts par Pétromont. La perte de l'exercice est principalement imputable à l'enregistrement d'une provision de 3,9 millions de dollars suite à la décision de procéder à la fermeture de Alcools de Commerce Enr. Elle s'explique également par l'augmentation des coûts des matières premières engendrée par la crise internationale au Moyen-Orient, ainsi que par l'arrêt des opérations de l'usine de Varennes durant le mois d'octobre afin de permettre le raccordement des éléments de l'expansion aux infrastructures déjà en place.

Malgré une baisse de production importante chez les constructeurs automobiles, Ligma Corporation a su maintenir une performance intéressante grâce à des améliorations notables de la productivité et à l'augmentation du prix de vente d'un de ses principaux produits. Les ventes de Ligma ont ainsi atteint 49,3 millions de dollars américains en 1990 pour générer un bénéfice net de 2,3 millions de dollars américains, comparativement à des ventes de 35,1 millions et une perte de 14,6 millions en 1989. La SGF détient 45% des actions de Ligma par l'intermédiaire de sa filiale à part entière Industries Devma Inc.

Enfin, il faut mentionner que la situation financière de la SGF reste saine ; les liquidités à la fin de 1990, constituées de l'encaisse et des placements temporaires, moins les emprunts bancaires, se chiffraient à 47,7 millions de dollars.

Faits saillants

Une bonne partie des énergies du personnel du Groupe MIL et de ses filiales et divisions a été consacrée en 1990 aux contrats de construction des frégates CPF et de réfection des destroyers Trump. Parmi les principaux événements qui ont jalonné ces dossiers, qu'il suffise de mentionner : une nouvelle crise de liquidités en début d'année, résorbée par l'octroi de garanties de prêt par les deux gouvernements provincial et fédéral ; la préparation et le dépôt d'un rapport spécial sur la situation du Groupe MIL auprès du ministre de l'Industrie, Science et Technologie Canada au mois de mai ; l'action en justice de 1,7 milliard de dollars intentée par Saint-John Shipbuilding Ltd contre le Groupe MIL ; les négociations Québec-Ottawa concernant le réglement des pertes sur ces deux contrats.

Confrontée à la détérioration de la situation chez Domtar tout au cours de 1990, la nouvelle direction de cette entreprise n'a pas tardé à adopter des mesures importantes pour réduire les coûts et hâter le retour à la rentabilité. Elle a aussi entrepris l'élaboration d'un plan stratégique majeur en vue du redressement de l'entreprise dans les meilleurs délais ; ce plan devrait être complété dans les prochains mois.

La construction de la troisième série de cuves d'électrolyse de l'aluminerie de Bécancour a été complétée dans les délais prévus et en deça des prévisions budgétaires. La dernière cuve de cette série a été mise sous tension le 28 février 1991, portant ainsi la capacité de production de l'usine de 240000 à 360000 tonnes métriques d'aluminium par année.

La SGF est sur le point de compléter, avec son partenaire Union Carbide, la construction d'une nouvelle usine de polyéthylène haute densité dans le complexe pétrochimique de Pétromont à Montréal-Est ainsi que les travaux d'expansion de l'usine de fabrication d'éthylène de Pétromont à Varennes. Ces investissements additionnels, principalement dans de nouveaux systèmes de production et l'installation d'un réacteur de type Unipol pour le polyéthylène, s'élèvent à plus de 220 millions de dollars et permettront d'améliorer la productivité et d'accroître la mise en valeur des installations de Pétromont.

Après le feu vert donné en septembre 1989 par les six propriétaires et une réévaluation complète du projet à l'été 1990, les travaux d'ingénierie et de construction de l'aluminerie Alouette à Sept-Îles se sont poursuivis conformément au budget et à l'échéancier. La SGF détient une participation de 20% en propriété indivise dans ce projet estimé à 1,3 milliard de dollars, dont le démarrage est prévu pour la mi-1992.

Perspectives

La conjoncture économique défavorable qui risque de se prolonger tout au cours de l'année engendrera d'autres défis majeurs qu'il faudra affronter avec énergie et imagination. Aussi, les règles du jeu qui régissent les entreprises de fabrication de même que les nouveaux projets de développement industriel sont dorénavant modifiées par la préoccupation majeure et justifiée qu'il faut accorder à l'environnement ; les coûts et les délais nécessaires pour se conformer à ces nouvelles règles ont pris une importance prépondérante au moment de considérer des investissements importants.

Durant l'année en cours, Le Groupe MIL devra continuer ses efforts particuliers à l'atteinte d'un règlement global sur ses contrats CPF et Trump et à la détermination, conjointement avec les autorités fédérale et provinciale, de l'avenir du chantier de Davie à Lauzon. La SGF devra aussi contribuer activement à l'élaboration et à la mise en place du plan de redressement de Domtar en vue de maximiser, à moyen terme, la valeur de son placement.

Dans un but d'intégration verticale de ses activités et par souci de dégager une plus grande valeur ajoutée, la SGF intensifie ses efforts de développement dans le secteur de la transformation de l'aluminium. Elle verra aussi à rationaliser son intervention dans ce secteur en intégrant la gestion des activités primaires et le développement des activités de transformation.

L'action de la SGF en pétrochimie consistera d'abord à mener à bonne fin la réorganisation corporative de Pétromont mise en place récemment avec son partenaire Union Carbide et visant leurs installations respectives de Varennes et de Montréal-Est. Le projet de construction de l'usine d'alkylbenzène linéaire que la

SGF a entrepris avec son partenaire espagnol Petresa, devrait faire l'objet d'une décision au troisième trimestre. Il en est de même du projet Soligaz dont l'importance pour le centre pétrochimique de Montréal est cruciale et dont dépendent plusieurs autres projets que la SGF est disposée à promouvoir auprès d'autres partenaires.

La SGF veut aussi prendre une place significative dans de nouveaux secteurs industriels par le biais de projets majeurs axés sur la fabrication de produits à contenu technologique élevé.

Ainsi, la concentration d'entreprises du secteur de l'aérospatiale dans la région immédiate de Montréal et la demande internationale croissante pour les produits fabriqués au Québec constituent pour la SGF des facteurs favorables à son engagement dans le développement de ce marché, par le biais de la mise sur pied d'un consortium industriel majeur et la conclusion d'alliances stratégiques avec des entreprises canadiennes ou étrangères.

Par ailleurs, les télécommunications, les systèmes d'information, les composantes électroniques et l'électro-optique sont des domaines de l'industrie électronique où les entreprises québécoises sont bien implantées. La SGF vise la création et l'expansion d'entreprises dans ce secteur en réalisant des alliances stratégiques avec des sociétés et organismes réputés, de manière à accélérer l'acquisition, le développement et la commercialisation de ces technologies de pointe.

Les priorités à court terme porteront, bien sûr, sur le retour à la rentabilité de l'entreprise mais également sur les actions et les stratégies qui permettront à la SGF de réaliser sa mission et de contribuer ainsi à la croissance économique et industrielle du Québec.

Conseil d'administration

En septembre 1990, le Conseil d'administration a accepté la démission de son président du Conseil, président et chef de la direction, M. Paul Berthiaume. Au nom du Conseil et de la direction de la SGF, je veux le remercier de la contribution importante qu'il a apportée aux affaires et à l'orientation de la SGF.

M. André Bérard a démissionné du Conseil en mars 1990 et je désire lui réitérer la reconnaissance de ses collègues pour l'apport considérable qu'il a fourni pendant son mandat. M. Louis-Paul Nolet a été élu administrateur en mai 1990.

Enfin, en mon nom personnel et au nom du Conseil d'administration, je tiens à remercier tous les employés de la SGF et de ses filiales et sociétés affiliées pour la compétence, l'effort et l'engagement dont ils ont fait preuve tout au long de l'année.

Montréal, le 10 avril 1991.

Le président intérimaire,

Louis-Gilles Gagnon

Aluminium

Albecour, société en commandite

Société générale d'aluminerie inc. 100 %

Aluminerie de Bécancour inc.

Pechiney Reynolds Québec inc. 50,1 %

Albecour, société en commandite 24,95 %

Alumax Québec inc. 24,95 %

2645-6608 Québec inc.

Société générale de financement du Québec 100 %

Aluminerie Alouette inc.

2645-6608 Québec inc. 20 %

Société en commandite VAW Aluminium Canada 20 %

Aluminium Austria Metall (Québec) inc. 20 %

Hoogovens Aluminium Québec, société en commandite 20 %

Kobe Aluminium Canada inc. 13,33 %

Marubeni Québec inc. 6,67 %

Pétrochimie

Éthylec inc.

Société générale de financement du Québec 100 %

Pétromont, société en commandite

Éthylec inc. 50 %

Union Carbide du Canada limitée 50 %

Pipeline Shawinigan enr.

Éthylec inc. 50 %

Union Carbide du Canada limitée 50 %

Produits forestiers

Dofor inc.

Société générale de financement du Québec 100 %

Domtar inc.

Dofor inc. 27,6 %

Caisse de dépôt et placement du Québec 18,4 %

Autres actionnaires 54,0 %

Construction navale et équipements énergétiques

Le Groupe MIL inc.

Société générale de financement du Québec 65 %

GEC Alsthom NV 35 %

Matériel de transport

Industries Devma inc.

Société générale de financement du Québec 100 %

Les Industries MFB enr.

Fibrecorp Industries inc. 55 %

Industries Devma inc. 45 %

Ligma corporation

Magna International inc. 55 %

Industries Devma inc. 45 %

Autres investissements

GEC Alsthom Énergie inc.

Société générale de financement du Québec 10 %

Investissements Novacap inc.

Société générale de financement du Québec 15,7 %

Aluminium

La SGF est présente dans le secteur de l'aluminium d'abord par le biais de sa filiale à part entière Albecour, société en commandite. Celle-ci détient une participation de 24,95 % en propriété indivise dans l'aluminerie de Bécancour, une usine ultra moderne de production d'aluminium primaire. Les autres propriétaires de cette usine sont les sociétés française Pechiney et américaine Reynolds Metals Company, qui détiennent conjointement et en parts égales 50,1 % et la société américaine Alumax, avec une participation de 24,95 %.

La SGF détient aussi une participation de 20 % en propriété indivise dans l'aluminerie Alouette, actuellement en construction près de Sept-Îles au coût de 1,3 milliard de dollars. Les autres propriétaires de cette usine, d'une capacité de 215000 tonnes par année, sont VAW d'Allemagne, Austria Metall d'Autriche et Hoogovens Group des Pays-Bas avec des participations de 20 %, tandis que Kobe Steel et Marubeni du Japon détiennent des participations respectives de 13,33 % et de 6,67 %.

Les propriétaires des deux alumineries assument chacun leur quote-part de l'achat d'alumine et de la vente de l'aluminium produit.

Résultats

L'année 1990 a été caractérisée par une grande volatilité des prix de l'aluminium attribuable entre autres à la force du dollar canadien sur les marchés des changes, à l'incertitude quant aux approvisionnements en aluminium de la région du golfe Persique et à la faiblesse de la demande, particulièrement dans les secteurs des pièces automobiles et de la construction résidentielle.

Albecour a commercialisé toute sa quote-part de la production d'ABI. Le métal a été vendu au Canada, aux États-Unis et en Europe sous forme de plaques de laminage, de billettes d'extrusion et de lingots de refonte. Les ventes ont atteint 118,3 millions de dollars et ont dégagé un bénéfice net de 31,8 millions de dollars par rapport à 144,2 millions de dollars et 48,8 millions de dollars respectivement l'année précédente.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

VENTES

(en milliers de dollars)

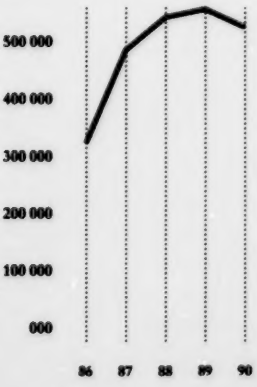

Faits saillants

Lancés en septembre 1989 à Sept-Îles, les travaux de construction de l'aluminerie Alouette progressent selon l'échéancier et le budget prévus. La mise sous tension des cuves d'électrolyse est prévue pour juin 1992. Néanmoins, plusieurs ententes commerciales ont déjà été conclues ou sont en cours de négociation, dont l'approvisionnement en alumine et le contrat d'agence pour la commercialisation par Albecour de la quote-part de production de la SGF dans cette aluminerie.

Autorisée le 1er décembre 1988, la construction de la troisième série de cuves d'électrolyse à l'aluminerie de Bécancour est maintenant terminée. Il est à noter que le budget et l'échéancier prévus ont été respectés. Ce projet a permis à l'usine de porter sa production de 240000 à 360000 tonnes d'aluminium primaire annuellement.

Perspectives d'avenir

Avec la concrétisation de ces deux projets majeurs, la quote-part de la SGF s'établira à 133000 tonnes d'aluminium annuellement. La SGF intensifiera dorénavant ses efforts de développement dans la transformation de ce métal. Désirant profiter des occasions offertes par la mondialisation des marchés et par le traité de libre-échange avec les États-Unis, la SGF s'appuiera sur ses participations et sur la disponibilité de métal aux alumineries de Bécancour et de Sept-Îles pour mettre au point avec des partenaires des projets d'investissements à plus grande valeur ajoutée.

Pétrochimie

La SGF est présente dans le secteur de la pétrochimie par l'intermédiaire de sa filiale à part entière Éthylec inc. Celle-ci est partenaire en parts égales avec Union Carbide du Canada limitée dans Pétromont, société en commandite et dans Pipeline Shawinigan enr.

Pétromont exploite à Varennes une usine d'oléfines qui produira bientôt annuellement 265000 tonnes d'éthylène et 460000 tonnes d'autres produits dont principalement le propylène et des mélanges aromatiques. Elle exploite aussi à Montréal-Est une usine de polyéthylène à basse densité dont la capacité est de 150000 tonnes par année.

Pipeline Shawinigan, pour sa part, exploite un réseau de pipelines entre le centre pétrochimique de Montréal-Est et celui de Varennes.

La SGF et Union Carbide détiennent à parts égales Alcools de Commerce Enr. une entreprise qui exploite une usine d'éthanol industriel à Varennes. Confrontée à de nouvelles capacités de production plus concurrentielles, l'usine devra fermer ses portes en mai 1991.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)

(en milliers de dollars)

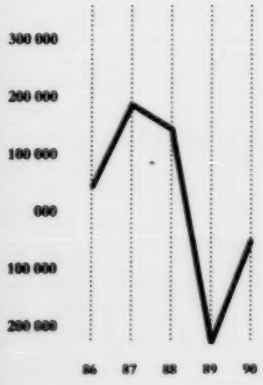

Résultats

Plusieurs facteurs ont influé sur la performance financière d'Éthylec en 1990. D'abord, la crise du golfe Persique a eu pour effet de perturber le prix du pétrole brut et, par conséquent, le prix des matières premières utilisées par Pétromont pour produire l'éthylène. Pétromont avait aussi instauré en 1989 un programme d'investissements sur deux ans totalisant 220 millions de dollars pour l'agrandissement de l'usine de Varennes de même que pour la construction d'une nouvelle usine de polyéthylène à haute densité à Montréal-Est. Pétromont a procédé, en octobre, à une fermeture temporaire de son usine de Varennes afin de permettre le raccordement des éléments de l'expansion aux infrastructures déjà en place. La récession économique de même que l'addition de nouvelles capacités de production importantes ont rétréci les marges de profit de Pétromont. Enfin, Éthylec a comptabilisé en 1990 une provision pour les pertes reliées à la fermeture des Alcools de Commerce.

Éthylec a enregistré en 1990 une perte nette de 1,1 million de dollars pour des ventes de 148,6 millions de dollars comparativement à un bénéfice net de 23,6 millions de dollars et des ventes de 140,8 millions de dollars en 1989.

Faits saillants

La capacité de production et d'entreposage de l'usine de fabrication d'éthylène de Pétromont à Varennes sera portée de 225000 à 265000 tonnes en juin 1991; elle permettra à l'entreprise d'améliorer la productivité de son usine et d'en accroître la mise en valeur. De même, Pétromont a poursuivi au cours de l'année la construction, à Montréal-Est, d'une usine de polyéthylène à haute densité qui utilise la technologie Unipol et dont la capacité sera de 200000 tonnes par année à partir de septembre 1991.

Pétromont occupe déjà une place importante sur le marché du polyéthylène. La construction de l'usine de Montréal-Est et l'expansion de sa capacité de production signifient plus particulièrement la percée de Pétromont sur le marché canadien et, par le biais de Union Carbide Chemicals and Plastics de Danbury, au Connecticut, le marché américain.

Pétromont poursuit aussi l'étude du projet Soligaz en consortium avec Soquip, Noverco et SNC. La construction d'un réseau de pipelines et de capacités d'entreposage pour approvisionner le centre pétrochimique de Montréal en liquides de gaz naturel provenant de l'ouest canadien demeure une priorité pour la SGF. Le projet Soligaz permettrait à Pétromont de s'assurer une source fiable et flexible d'approvisionnement tout en optimisant le coût des matières premières.

Perspectives d'avenir

Des projets majeurs seraient aussi envisageables avec la réalisation du projet Soligaz. Notons, entre autres, l'augmentation de la capacité de l'usine d'éthylène de Pétromont à un niveau de taille mondiale, c'est-à-dire à environ 500000 tonnes, permettant d'assurer sa compétitivité par rapport aux producteurs nord-américains. L'accroissement de la capacité nécessitera la mise au point de projets en aval pour utiliser les volumes d'éthylène et de propylène supplémentaires. Dans cette perspective, la SGF pourrait, avec des partenaires, entreprendre l'expansion de la capacité de production de polyéthylène de Pétromont ou la construction d'autres usines, notamment une usine de chlorure de vinyle monomère.

La SGF désire en outre construire avec Petresa Petrochimie d'Espagne, une usine d'alkylbenzène linéaire, un actif surfactant utilisé dans la production de détergents domestiques et industriels.

Produits forestiers

Domtar inc., dont 27,6% des actions sont détenues par Dofor inc., une filiale à part entière de la SGF, est une société axée sur les richesses naturelles. Elle sert des clients répartis dans le monde entier au moyen d'une vaste gamme de produits de pâtes et papiers et d'emballage ainsi que d'un large éventail de matériaux de construction fabriqués au Canada et aux États-Unis.

Domtar est le plus important fabricant canadien de papiers fins non couchés. Elle produit plus de 500 catégories de ces papiers aux caractéristiques très variées. Ses usines de papiers fins sont situées au Québec et en Ontario. Domtar est aussi le plus important fabricant canadien de carton-caisse. Elle détient en outre une participation de 50% dans Les contenants Domtar Sonoco inc., qui est le premier fabricant canadien de boîtes mixtes. Domtar possède trois usines où l'on fabrique du papier

journal et du papier impression spécial et qui desservent le marché nord-américain. Domtar fabrique par ailleurs une vaste gamme de matériaux de construction. Elle occupe le troisième rang en Amérique du Nord parmi les fournisseurs de panneaux de gypse et le premier rang parmi les fabricants de panneaux en mélamine. Elle est aussi un chef de file dans le domaine du recyclage et de la réutilisation du papier, du carton-caisse, des résidus de bois et du gypse.

Résultats

Aux prises avec une récession économique au Canada, une baisse cyclique des marchés de pâtes et papier et des emballages, une diminution marquée de l'activité dans le secteur de la construction en Amérique du Nord et un dollar canadien relativement fort, Domtar a subi une perte importante en 1990. L'exercice terminé le 31 décembre 1990 s'est soldé par une perte nette de 294 millions de dollars comparativement à un bénéfice net de 33 millions de dollars enregistré en 1989.

Ces résultats tiennent compte d'un gain net de 30 millions de dollars provenant de désinvestissements et reflètent surtout des imputations inhabituelles liées à des réductions de valeur et provisions de 237 millions de dollars après impôts. Sans ces éléments non récurrents importants, la perte nette aurait été de 87 millions de dollars. Pour l'exercice, Domtar a subi une perte d'exploitation de 45 millions de dollars avant les imputations inhabituelles comparativement à un bénéfice d'exploitation de 124 millions de dollars réalisé en 1989 avant de telles imputations.

Faits saillants

Le programme de restructuration organisationnelle amorcé en 1989 a été poursuivi dans le but de comprimer davantage les niveaux de direction pour rendre l'entreprise plus efficace et plus concurrentielle. Au total, 1 300 postes de salariés, soit environ 26% de la main-d'œuvre non syndiquée, auront été éliminés d'ici la fin de 1991, tandis que d'autres réductions de personnel sont à prévoir dans le cadre de cette réorganisation.

Par ailleurs, la gestion de la trésorerie est devenue une plus grande priorité pour Domtar. En effet, en 1990, le fonds de roulement d'exploitation a été réduit de 89 millions de dollars et les dépenses en immobilisations ont diminué de 122 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Parallèlement à ces mesures, Domtar a fermé ou mis en veilleuse certaines installations qui ne sont pas rentables dans la conjoncture actuelle.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

(en milliers de dollars)

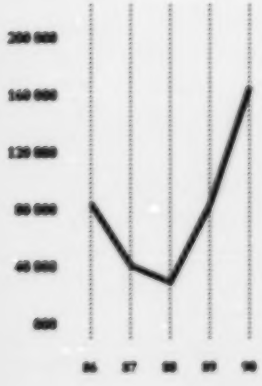

Perspectives d'avenir

Bien que le programme de restructuration organisationnelle et d'autres programmes de redressement réduiront les frais d'exploitation, l'environnement économique global et la conjoncture particulière à chacun des secteurs d'activité de Domtar ont reporté les profits qui auraient pu découler de la réalisation récente de divers travaux d'agrandissement et d'autres investissements. Il faut s'attendre à ce que ces facteurs aient une incidence négative sur les résultats d'exploitation en 1991.

Dans ce contexte, Domtar évalue actuellement les options stratégiques qui s'offrent à elle dans le but de concentrer ses activités dans les secteurs potentiellement plus rentables. Ces mesures et d'autres lui permettront d'améliorer sa position concurrentielle de manière à profiter pleinement des occasions d'affaires qui se présenteront dès le début de la reprise économique.

Construction navale et équipements énergétiques

Le Groupe MIL inc. est un vaste complexe qui offre une gamme variée de produits industriels lourds et de haute précision. La participation de la SGF dans cette société est de 65% tandis que GEC Alsthom, un consortium franco-britannique, détient une part de 35%. Le Groupe MIL comprend quatre divisions : la construction et la réparation navales de MIL Davie de Lauzon ; les systèmes énergétiques de MIL Tracy près de Sorel ; la conception et le génie naval de MIL Systems Engineering, à Ottawa ; et enfin MIL Offshore à Montréal, qui capitalise sur le développement futur des marchés de l'industrie pétrolière et gazière en haute mer.

Résultats

En 1990, Le Groupe MIL et ses filiales ont poursuivi leurs activités dans les secteurs du génie et de la construction navales et dans la fabrication d'équipements énergétiques. Avec des ventes de 243,8 millions de dollars, Le Groupe MIL a enregistré des pertes de 5,6 millions de dollars comparativement à des ventes de 269,6 millions dollars et des pertes de 307,5 millions de dollars en 1989.

La perte de 1990 est essentiellement imputable à un accroissement des frais financiers engendré par les pertes des années antérieures.

Faits saillants

MIL Davie de Lauzon a poursuivi la réalisation de ses principaux projets, soit la modernisation des deux premiers destroyers pour le compte de Litton Systems Canada Limited et l'assemblage de trois frégates canadiennes de patrouille pour le compte de Saint-John Shipbuilding Limited. Par ailleurs, au cours de l'année, les contrats de réparation navale au chantier ont augmenté. L'entreprise a aussi fabriqué trois bulbes de sonar pour la marine américaine tandis que deux unités supplémentaires étaient commandées.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

(en milliers de dollars)

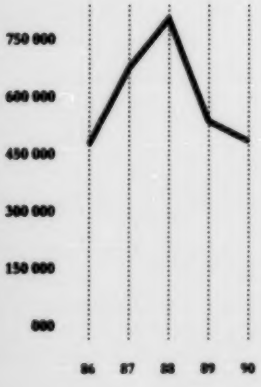

En juillet 1990, Saint-John Shipbuilding a engagé une poursuite judiciaire contre Le Groupe MIL et ses filiales pour réclamer 1,7 milliard de dollars en dommages directs et punitifs pour bris du contrat relatif aux frégates. MIL a elle-même entamé, en août 1990, une poursuite judiciaire contre Saint-John Shipbuilding devant la Cour fédérale du Canada, réclamant des corrections aux prix et aux échéanciers des travaux en invoquant les multiples changements aux dessins et les retards dans la livraison de matériel nécessaire à l'assemblage des frégates de patrouille.

En 1990, le secteur de la conception et du génie naval a fonctionné au ralenti. La nature cyclique des activités de ce secteur de même que l'évolution des relations internationales sont à l'origine de la réévaluation de la politique canadienne en matière de défense nationale.

MIL Systems Engineering n'en demeure pas moins le chef de file dans son domaine au Canada. Au cours des prochaines années, cette division espère jouer un rôle important en ingénierie dans le développement des nouveaux projets canadiens d'exploitation pétrolière off-shore.

MIL Tracy a terminé l'année 1990 avec un carnet de commandes de plus de 400 millions de dollars pour la période qui va de 1991 à 1994 et la possibilité d'obtenir, d'ici l'an 2000, 500 millions de dollars en commandes hydro-électriques supplémentaires.

Malgré la réduction des effectifs résultant de la fin du programme de construction de modules pour les frégates de patrouille, l'année 1990 a vu la vocation de MIL Tracy se renforcer dans le secteur énergétique.

De nouveaux programmes de commercialisation pour les turbo-alternateurs et les groupes bulbes ont été créés avec GEC Alsthom, et des investissements sur les plans de la formation, de l'équipement et de la rationalisation du site ont été effectués.

Des contrats importants ont été signés avec Hydro-Québec pour la fabrication de 10 groupes de turbines-alternateurs. Le travail se poursuit quant aux contrats majeurs concernant Manitoba Hydro, la Société d'énergie de la Baie James, le projet Keswick aux États-Unis et le projet hydro-électrique de Geheyan en Chine.

En 1990, le transfert de technologie nucléaire de MIL Vickers a été complété et l'accréditation d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL) a été octroyée à MIL Tracy. La fabrication d'un petit réacteur de recherche pour la Corée du Sud se poursuit et la vente, par EACL, d'un réacteur nucléaire CANDU à ce même pays procurera à MIL Tracy en 1991 son premier contrat de calandre.

Perspectives d'avenir

Durant l'année en cours, Le Groupe MIL devra continuer ses efforts particuliers à l'atteinte d'un règlement global sur ses contrats de construction des frégates canadiennes de patrouille et ses contrats de réfection des destroyers Trump. Le Groupe MIL devra également déterminer, au cours des prochaines années, l'avenir du chantier de Davie à Lauzon conjointement avec les gouvernements du Canada et du Québec.

Les perspectives paraissent bonnes dans le domaine énergétique. En effet, la division de MIL à Tracy a su tirer profit de son expertise dans le domaine pour signer plusieurs contrats de fournitures d'équipements énergétiques et renforcer sa position dans ce secteur caractérisé par une concurrence très vive sur le marché mondial. MIL Tracy est maintenant dans une position concurrentielle plus favorable.

Matériel de transport — Industrie de l'automobile

C'est en 1989 que la SGF concrétisait sa présence dans le secteur du matériel de transport. En effet, la SGF et Magna International inc., de Markham en Ontario, ont formé une alliance stratégique pour la réalisation au Québec de projets liés à l'industrie de l'automobile. Parallèlement à cette entente, la SGF, par le biais de sa filiale à part entière Industries Devma inc., a pris une participation de 45% dans Ligma Corporation et dans Les Industries MFB enr. Magna détient quant à elle des participations de 55% dans ces deux entreprises.

Ligma, située à Nashville, Illinois, est une entreprise ultramoderne de moulage, de finition et d'assemblage de panneaux intérieurs en fibre de bois pour automobile. Elle a entamé ses livraisons commerciales de panneaux de portières en mars 1989; elle dessert les constructeurs d'automobiles Ford et Chrysler.

Résultats

Les fabricants de pièces d'origine ont connu en 1990 une année difficile en raison de la baisse de production des constructeurs d'automobiles. Cependant, l'usine de Ligma a réussi à améliorer sa performance, notamment en raison des gains de productivité découlant de la réduction sensible du taux de rejet et de l'augmentation du prix de vente des panneaux de portières de la Ford Aérostar.

Ainsi, en 1990, les ventes de Ligma ont atteint 49,3 millions de dollars américains et ont engendré un bénéfice net de 2,3 millions de dollars américains comparativement à des ventes de 35,1 millions de dollars américains et une perte de 14,6 millions de dollars américains enregistrées un an plus tôt.

La quote-part de la SGF dans le bénéfice net de Ligma au cours de l'exercice comprend un gain sur la réorganisation de l'entreprise et s'est élevée à 7,4 millions de dollars canadiens.

Faits saillants

Les efforts communs de la SGF, de son partenaire Magna et de la direction de Ligma ont permis de rétablir la rentabilité de l'usine malgré le ralentissement observé au sein de l'industrie de l'automobile. Ce premier pas franchi, la SGF et Magna, dans le cadre de leur entente stratégique, ont mis sur pied un mécanisme de révision des possibilités d'investissement et d'approbation des projets. Ainsi, les deux partenaires évaluent actuellement la faisabilité d'un nouveau projet de fabrication de pièces d'automobiles au Québec. Ce projet pourrait être décidé au début de 1993.

Perspectives d'avenir

Au cours des prochaines années, la SGF entend consacrer ses efforts de développement du secteur à la réalisation de projets majeurs axés sur la fabrication de nouveaux produits à fort contenu technologique, sur les produits exigés par les nouvelles lois visant la protection de l'environnement et par les nouvelles tendances relatives aux matériaux de remplacement.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ACTIF

(en millions de dollars)

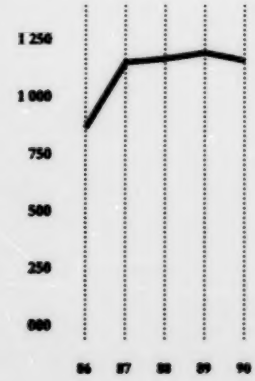

Matériel de transport — Industrie de l'aérospatiale

Les entreprises québécoises du secteur de l'aérospatiale comptaient, en 1990, 43% des livraisons annuelles de cette industrie au Canada. Cette concentration, de même que la forte demande mondiale pour les produits actuels et nouveaux des maîtres d'œuvre et ensembliers québécois, sont des éléments favorables au maintien et au développement accéléré d'un marché pour les principaux sous-traitants québécois de l'industrie de l'aérospatiale. Parallèlement à la mise sur pied d'un consortium industriel d'envergure, la SGF cherche à conclure des alliances stratégiques avec des entreprises étrangères dans des projets qui mettront en valeur le potentiel de ce secteur de croissance.

RAPPORT DE LA DIRECTION

À l'actionnaire de la
Société générale de financement du Québec.

Dans l'exercice de ses responsabilité, le conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec a délégué la préparation de ses états financiers consolidés à ses dirigeants.

Les états financiers consolidés de l'exercice 1990 ont été vérifiés par les vérificateurs indépendants de la société, Samson Bélair Deloitte & Touche, avant d'être soumis au conseil d'administration qui les a approuvés sur recommandation du comité de vérification dûment constitué et mandaté.

La direction est d'avis que ces états ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte, dans les limites raisonnables, de tous les éléments importants et dans le cadre des conventions comptables mentionnées aux notes complémentaires.

L'information présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers ci-joints.

Montréal, le 10 avril 1991.

Le président intérimaire,

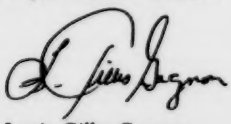

Louis-Gilles Gagnon

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de la
Société générale de financement du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société générale de financement du Québec au 31 décembre 1990 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1990 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Samson Bélair
Deloitte & Touche

Comptables agréés
Le 15 février 1991

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre

(en milliers de dollars)	1990	1989
Actif à court terme		
Encaisse et placements temporaires	90 730 $	194 106 $
Débiteurs	114 706	108 626
Contrats en cours, déduction faite de la facturation progressive	—	2 730
Stocks	58 722	44 792
Frais payés d'avance	4 682	4 351
Tranche à moins d'un an des placements à long terme	2 800	5 355
Actif net sur activités abandonnées (note 2)	14 324	540
	285 964	360 500
Placements à long terme (note 3)	322 540	409 564
Immobilisations (note 4)	536 217	395 618
Autres éléments d'actif, moins amortissement de 31 152 000 $ (23 851 000 $ en 1989)	18 484	27 906
	1 163 205 $	1 193 588 $
Passif à court terme		
Emprunts bancaires (note 5)	43 065 $	48 758 $
Créditeurs et dettes courues	123 951	97 982
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	24 695	21 087
Facturation progressive, nette des coûts de contrats en cours	54 008	—
Provision pour garantie et revenus reportés	3 467	—
Provision pour perte prévisible sur les contrats en cours (note 6)	59 040	—
	308 226	167 827
Gain sur change reporté	11 253	16,386
Provision pour garantie et revenus reportés	24 718	28 450
Provision pour perte prévisible sur les contrats en cours (note 6)	155 787	257 506
Dette à long terme (note 7)	152 151	159 494
Participations minoritaires	22 432	21 610
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 8)	347 500	347 500
Écarts de conversion	(4 477)	(4 589)
Bénéfices non répartis	145 615	199 404
	488 638	542 315
	1 163 205 $	1 193 588 $

Pour le conseil,

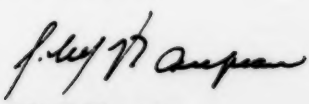

John D. Thompson
administrateur

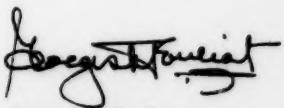

Georges-A. Pouliot
administrateur

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars)	**1990**	1989
Ventes	**510 723 $**	554 632 $
Bénéfice avant les postes suivants	**56 353 $**	70 568 $
Déduire		
Amortissement des immobilisations	**23 670**	21 610
Amortissement des autres éléments d'actif	**7 301**	7 203
Amortissement d'achalandage	**900**	900
Amortissement du gain sur change reporté	**(4 774)**	(7 515)
Intérêts et frais sur la dette à long terme	**6 174**	17 748
Intérêts et frais sur la dette à court terme	**5 131**	3 281
Radiation d'autres éléments d'actif	**7 593**	—
Radiation d'autres placements	**580**	—
	46 575	43 227
Ajouter		
Revenus de placements	**18 217**	27 584
Quote-part dans les résultats de sociétés satellites	**(88 107)**	(5 767)
	(69 890)	21 817
	(60 112)	49 158
Perte prévisible sur les contrats en cours (note 6)	**—**	(257 506)
Participations minoritaires	**(822)**	(822)
Perte sur activités maintenues	**(60 934)**	(209 170)
Activités abandonnées		
Perte sur activités abandonnées (note 2)	**(3 232)**	(21 187)
Quote-part du bénéfice sur activités abandonnées d'une société satellite	**10 377**	2 916
Perte nette	**(53 789)$**	(227 441)$

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS

exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars)	**1990**	1989
Solde au début	**199 404 $**	451 845 $
Perte nette	**(53 789)**	(227 441)
	145 615	224 404
Dividendes	**—**	25 000
Solde à la fin	**145 615 $**	199 404 $

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars)	**1990**	1989
Activités d'exploitation		
Liquidités générées sur activités maintenues (note 9)	**29 185 $**	88 654 $
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation et des retenues sur contrats	**62 366**	23 843
Variation de la provision pour garantie et des revenus reportés	**(265)**	9 763
	91 286	122 260
Activités de financement		
Nouvelle dette à long terme	**17 015**	18 465
Versements sur la dette à long terme	**(21 109)**	(20 869)
Variation des avances à long terme sur contrats	**—**	(20 865)
Dividendes payés	**—**	(25 000)
	(4 094)	(48 269)
Activités d'investissement		
Variation des placements à long terme, net	**2 976**	(13 116)
Autres éléments d'actif	**(5 472)**	(9 136)
Acquisition d'immobilisations, net	**(165 363)**	(81 935)
	(167 859)	(104 187)
Variation des liquidités provenant des activités maintenues	**(80 667)**	(30 196)
Liquidités utilisées sur activités abandonnées	**(17 016)**	(37 462)
Liquidités au début	**145 348**	213 006
Liquidités à la fin	**47 665 $**	145 348 $

Les liquidités sont constituées de l'encaisse et des placements temporaires, moins les emprunts bancaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

exercice terminé le 31 décembre 1990

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de ses filiales comptabilisés selon la méthode de consolidation intégrale et les comptes des sociétés en nom collectif et en commandite selon la méthode de consolidation proportionnelle.

Les résultats des filiales, sociétés en nom collectif et sociétés en commandite, sont compris dans les états consolidés à compter des dates d'acquisition des participations et jusqu'à leur vente, le cas échéant.

b) Comptabilisation des revenus sur contrats de conception et fabrication

La société comptabilise ses revenus du secteur naval, de génie maritime et industriel selon la méthode de l'avancement des travaux et ceux du secteur hydro-électrique lors de l'achèvement des unités produites. Les provisions relatives aux garanties sont comptabilisées au moment où les revenus sont inscrits. La société pourvoit à toute perte prévisible, s'il y a lieu.

c) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette.

d) Contrats en cours

Les contrats en cours comprennent les coûts de main-d'oeuvre directe, de matériaux et de frais généraux y afférents, majorés des gains estimatifs.

e) Placements à long terme

Les placements dans Domtar Inc. et Ligma Corporation, des sociétés satellites, sont présentés à la valeur de consolidation. Les autres placements à long terme sont présentés au coût.

f) Achalandage de consolidation

L'achalandage est amorti selon la méthode d'amortissement linéaire sur une période de quarante ans.

g) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition, moins toutes subventions s'y rapportant. Elles incluent également les intérêts imputés pendant la construction de certaines usines. L'amortissement est principalement pourvu selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée prévue d'utilisation.

h) Frais de démarrage

Les frais de démarrage comprennent l'excédent des frais d'exploitation encourus pendant la période de mise en exploitation d'une usine d'aluminium sur les frais équivalents en régime normal d'opération, de même que les frais financiers engagés pendant cette période. Ces frais sont amortis sur une période de cinq ans selon la méthode d'amortissement linéaire et proportionnellement au nombre de cuves mises en marche.

i) Impôts sur le revenu

Les bénéfices de la société et de ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les autres sociétés pourvoient aux impôts sur le revenu selon la méthode du report d'impôt.

j) Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif monétaires résultant d'opérations conclues en devises étrangères ont été convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les ventes, les achats et les dépenses en capital sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les gains et les pertes de change rattachés à la conversion de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie restante des titres d'emprunt.

Le poste écarts de conversion paraissant à l'avoir de l'actionnaire, comprend principalement le gain ou la perte de change résultant de la conversion des investissements dans des sociétés étrangères.

k) Régimes de retraite

Les coûts des régimes de retraite à prestations déterminées afférents aux services courants sont portés aux résultats de l'exercice. Les coûts des services passés ainsi que les surplus ou déficits actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés couvert par ces régimes.

2. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Au cours de l'exercice, la direction a décidé d'abandonner les activités de la société Alcools de commerce Enrg., qui exploitait une entreprise manufacturière d'alcool éthylique. En 1989, la direction a décidé d'abandonner les activités de la société MIL Vickers Inc. qui concevait et fabriquait des produits industriels. L'actif net comprend les éléments suivants évalués à leur valeur de réalisation.

(en milliers de dollars)	1990	1989
Actif net sur activités abandonnées		
Actif à court terme excluant les immobilisations aux fins de revente	21 504 $	24 724 $
Immobilisations aux fins de revente	878	5 832
Passif à court terme	(8 058)	(30 016)
	14 324 $	540 $
Bénéfice (perte) sur activités abandonnées		
MIL Vickers Inc.	664 $	(21 628)$
Alcools de commerce Enrg.	(3 896)	441
	(3 232)$	(21 187)$

Les ventes provenant des activités abandonnées s'élèvent à 8 741 000 $ en 1990 (25 589 000 $ en 1989).

3. PLACEMENTS À LONG TERME

(en milliers de dollars)	1990	1989
Domtar Inc., valeur du marché 234 146 000 $ (312 195 000 $ en 1989)	259 357 $	352 898 $
Ligma Corporation	15 096	7 577
Autres		
Debentures surbordonnées, 6%, remboursables jusqu'en 1997	17 500	20 000
Billets subordonnés, à un taux maximal de 8½% jusqu'en mars 1993 et au taux préférentiel par la suite, remboursables en 1998	20 000	20 000
Billet, 8%, remboursable jusqu'en 1997	2 950	2 500
Autres placements	10 437	11 944
	325 340	414 919
Tranche à moins d'un an	2 800	5 355
	322 540 $	409 564 $

La société détient 27,59% (27,69% en 1989) des actions donnant droit de vote de Domtar inc. La valeur de consolidation du placement inclut un montant d'achalandage non amorti de 44741000$ (45986000$ en 1989).

La société détient 45% des actions donnant droit de vote de Ligna Corporation. La valeur de consolidation du placement inclut un montant d'achalandage non amorti de 3752000$ (3848000$ en 1989).

Les montants d'achalandage proviennent de l'excédent du coût des actions sur la valeur comptable des éléments d'actif net des sociétés satellites à leur date d'acquisition et sont amortis selon la méthode d'amortissement linéaire sur une période de quarante ans.

4. IMMOBILISATIONS

(en milliers de dollars)	1990	1989
Terrains	7 583 $	7 344 $
Bâtiments et équipement	582 649	459 630
Construction en cours	104 623	67 010
	694 855	533 984
Amortissement cumulé	158 638	138 366
	536 217 $	395 618 $

Au cours de l'exercice, la société a capitalisé 9610000$ d'intérêts (néant en 1989).

5. GARANTIES DES EMPRUNTS BANCAIRES

Un emprunt bancaire à court terme d'une filiale au montant de 15021000$ (37389000$ en 1989) et les lettres de garantie bancaire de la filiale au montant de 13721000$ (2719000$ en 1989), sont garantis par un transport général des stocks et dettes de livres ainsi que certains dépôts à terme de la filiale de même que par des obligations émises en vertu d'actes de fiducie créant des charges fixes et flottantes sur tous les autres biens de la filiale non grevés de façon spécifique.

L'emprunt bancaire à court terme d'une société en commandite au montant de 6260000$ (718000$ en 1989) est garanti par un nantissement d'obligations hypothécaires et par des charges fixes ou flottantes sur tous les éléments d'actif de la société en commandite.

6. PROVISION POUR PERTE PRÉVISIBLE SUR LES CONTRATS EN COURS

Une filiale de la société a comptabilisé en 1989 comme provision et perte de l'exercice 257506000$ représentant l'excédent du coût total prévisible de construction de navires sur leur prix de vente. La provision a été établie à la fin de l'année 1989 avec l'aide de rapports d'experts en génie maritime. Les travaux de construction de navires doivent se terminer en 1995.

L'évolution de la provision pour l'exercice se résume comme suit :
(en milliers de dollars)

Solde au 31 décembre 1989	257 506 $
Moins : montants ayant servi à compenser des coûts en 1990	42 679
	214 827
Moins : portion présentée dans le passif à court terme	59 040
Solde au 31 décembre 1990	155 787 $

7. DETTE À LONG TERME

(en milliers de dollars)	1990	1989
Filiales et sociétés affiliées		
Emprunts bancaires, au taux préférentiel plus ⅛ de 1% ou au taux LIBOR majoré de ½ de 1%, remboursables en versements semi-annuels	**129 664 $**	146 635 $
Emprunt bancaire, au taux préférentiel plus ⅛ de 1%, garanti par un nantissement d'obligations hypothécaires et par des charges fixes ou flottantes sur tous les éléments d'actif d'une société en commandite, convertible au cours des trois prochaines années en un prêt à terme de huit ans	**13 464**	—
Dû au gouvernement fédéral, sans intérêt, remboursable par versements annuels de 1 000 000 $ à compter de 1991	**10 000**	10 000
Emprunt, au taux préférentiel plus ¼ de 1%, garanti par des obligations émises aux termes d'actes de fiducie comportant des charges fixes ou flottantes sur tous les biens d'une filiale non grevés de façon spécifique, remboursable jusqu'en 1997	**6 295**	7 200
Obligation relative à l'amélioration du fonds de pension d'une filiale, 7%, remboursable jusqu'en 1994	**4 344**	5 381
Dû à une société satellite, sans intérêt ni modalité de remboursement	**5 000**	5 000
Obligations, 11⅛%, garanties par un acte de fiducie de premier rang comportant des charges spécifiques ou flottantes sur tous les biens d'une filiale non grevés de façon spécifique, remboursables jusqu'en 1991	**1 488**	2 920
Autres	**6 591**	3 445
	176 846	180 581
Tranche à moins d'un an	**24 695**	21 087
	152 151 $	159 494 $

La dette à long terme de la société comprend 111 750 000 $ (126 650 000 $ en 1989) en devises des États-Unis.

En vertu de conventions d'échange de paiements d'intérêts, une filiale a établi un taux fixe sur une portion de ses emprunts totalisant 20 000 000 $ US, à un taux d'intérêt effectif de 10,35% sur une période restante de 1,3 ans.

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont de :

	$CA	$US
1991	**5 245 000**	16 763 000
1992	**4 092 000**	18 625 000
1993	**3 234 000**	20 487 000
1994	**5 550 000**	22 350 000
1995	**2 195 000**	22 350 000

8. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la société sont détenues par la province de Québec.

(en milliers de dollars)	1990	1989
Autorisé, valeur nominale de 10$		
41 500 000 actions ordinaires		
Émis et payé		
34 750 000 actions ordinaires	347 500 $	347 500 $

9. LIQUIDITÉS GÉNÉRÉES SUR ACTIVITÉS MAINTENUES

Perte sur activités maintenues	(60 934)$	(209 170)$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	23 670	21 610
Amortissement des autres éléments d'actif	7 301	7 203
Amortissement de l'achalandage	900	900
Amortissement du gain sur change reporté	(4 774)	(7 515)
Radiation d'autres éléments d'actif	7 593	—
Radiation d'autres placements	580	—
Gain sur réalisation d'immobilisations	(124)	(477)
Quote-part dans les résultats de sociétés satellites	88 107	5 767
Dividendes d'une société satellite	7 505	12 008
Participations minoritaires	822	822
Provision relative aux immobilisations	1 218	—
Provision pour perte prévisible sur les contrats en cours	(42 679)	257 506
	29 185 $	88 654 $

10. ENGAGEMENTS

a) Société générale d'aluminerie Inc.

En date du 31 décembre 1990, le solde des engagements à venir pour les propriétaires de l'aluminerie de Bécancour dans le cadre de la construction d'une troisième série de cuves d'électrolyse à leur usine à Bécancour était 21 000 000 $. La quote-part de cet engagement pour la société s'élève à 5 240 000 $.

b) Pétromont, société en commandite

Pétromont, société en commandite, affiliée à Éthylec Inc., a reçu au cours des exercices financiers de 1983 et de 1984 une aide financière totalisant 50 000 000 $ des gouvernements du Canada et du Québec pour la compenser de pertes subies au cours de ces exercices. Cette aide financière comporte des clauses de remboursement éventuel de capital et d'intérêt à compter de l'exercice se terminant le 31 décembre 1993, établies en fonction de la rentabilité de la société sans toutefois pouvoir excéder 10 000 000 $ au cours d'un exercice financier donné. Aucune provision n'a été comptabilisée quant au remboursement éventuel de cette aide financière.

Au cours des exercices financiers antérieurs, Pétromont, société en commandite, a reçu une aide financière du gouvernement du Québec en guise de compensation pour certaines pertes d'exploitation et afin de pourvoir au financement de certains investissements. L'entente relative à cette aide prévoyait le remboursement d'une somme de 5 100 000 $ en 1990. En vertu d'une entente supplémentaire intervenue le 1er avril 1990, le remboursement de ce capital et d'intérêts calculés au taux préférentiel à compter du 1er janvier 1990 est reporté au 1er janvier 1994. La quote-part de cette dette pour la société est de 2 909 000 $, incluant 359 000 $ d'intérêts. Cette somme a été inscrite aux résultats de l'exercice et inclue dans la dette à long terme.

La société et les commanditaires de Pétromont, société en commandite, se sont engagés à compléter des projets d'immobilisations de 177000000$ d'ici le 31 décembre 1992. Au 31 décembre 1990, le solde des engagements à venir sur ces projets était de 66000000$. La quote-part de cet engagement pour la société est de 33000000$.

c) 2645-6608 Québec Inc.

Les propriétaires du projet de l'aluminerie Alouette ont signé le 1er septembre 1989 une entente prévoyant la construction, à Sept-Iles, d'une aluminerie au coût estimatif de 1 325 000 000 $. Au 31 décembre 1990, le solde des engagements à venir était de 1064000000$. La quote-part de cet engagement pour la société s'élève à 212800000$.

d) Donohue St-Félicien Inc.

Aux termes d'une convention intervenue en juin 1977, la société s'est engagée à prêter les fonds requis par Donohue St-Félicien Inc. pour le paiement des intérêts et du capital des obligations première hypothèque, valeur nominale de 100000000$ US et 35000000$, émises par celle-ci, si ces fonds n'étaient pas autrement disponibles. Au 31 décembre 1990, le solde de ces obligations était de 43750000$ US et de 15312000$ et l'emprunteur prévoit avoir les fonds nécessaires pour pourvoir au versement annuel du capital et des intérêts en juillet 1991.

Cet engagement de la société est garanti par la province de Québec.

e) Baux

Les principaux baux en vertu desquels la société et ses filiales sont présentement engagées totalisent pour les cinq prochaines années 16902000$.

11. RÉGIMES DE RETRAITE

Selon les dernières évaluations actuarielles, la valeur actuarielle des prestations constituées, la valeur de l'actif des caisses de retraite et les surplus actuariels des divers régimes des filiales de la société s'établissaient comme suit :

(en milliers de dollars)	**1990**	1989
Valeur actuarielle des prestations constituées	**55 416 $**	45 521 $
Valeur marchande de l'actif des caisses de retraite	**56 294**	49 937
Surplus actuariels	**878 $**	4 416 $

12. PASSIF ÉVENTUEL RELIÉ AU SECTEUR NAVAL

Au cours de l'exercice, Le Groupe MIL Inc. a été poursuivie pour un montant de 1700000000$ plus les intérêts relativement à des contrats de conception et fabrication de navires. Le Groupe MIL Inc. conteste cette poursuite et a produit une réclamation pour un montant à déterminer.

En 1989, Le Groupe MIL Inc. a produit une réclamation de 20000000$ contre une société pour bris de contrat relatif à la construction de navires. Cette société a produit une contre-réclamation de 109000000$ qui est contestée par Le Groupe MIL Inc.

Certains contrats de construction navale ont été déclarés en défaut. Le Groupe MIL Inc. nie l'être et poursuit la négociation de solutions de rechange avec les clients.

Selon la direction, les résultats de ces réclamations sont indéterminables. Tous profits ou pertes pouvant en découler seront comptabilisés aux résultats lorsqu'ils seront connus.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1989 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 1990.

RÉTROSPECTIVE DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars)	**1990**	1989	1988	1987	1986
Résultats					
Ventes	**510 723 $**	554 632 $	539 830 $	492 725 $	315 639 $
Bénéfice (perte) avant les postes suivants:	**(43 354)**	(193 293)	153 455	69 021	55 755
Amortissement des immobilisations	**23 670**	21 610	21 830	20 172	11 450
Intérêts	**11 305**	21 029	18 398	19 109	7 851
Revenus de placements	**18 217**	27 584	21 963	10 964	3 496
Bénéfice (perte) avant autres éléments	**(60 112)**	(208 348)	135 190	40 704	39 950
Participations minoritaires	**(822)**	(822)	5 466	11 014	(275)
Bénéfice (perte) avant activités abandonnées et éléments extraordinaires	**(60 934)**	(209 170)	140 656	51 718	39 675
Activités abandonnées	**7 145**	(18 271)	6 353	—	—
Éléments extraordinaires	**—**	—	—	142 248	2 982
Bénéfice net (Perte nette)	**(53 789)**	(227 441)	147 009	193 966	42 657
Dépenses en immobilisations	**165 363**	81 935	32 529	40 592	86 361
Bilan					
Fonds de roulement	**(22 262)**	192 673	253 920	135 651	16 149
Placements	**322 540**	409 564	413 938	398 234	345 471
Immobilisations	**536 217**	395 618	336 106	357 914	342 699
Autres éléments d'actif ou de passif	**(173 274)**	(274 436)	(20 767)	(3 781)	18 648
Dette à long terme	**(152 151)**	(159 494)	(167 172)	(212 500)	(234 541)
Participations minoritaires	**(22 432)**	(21 610)	(20 788)	(5 770)	(10 056)
Avoir de l'actionnaire	**488 638 $**	542 315 $	795 237 $	669 748 $	478 370 $

RESSOURCES HUMAINES

au 31 décembre

Nombre d'employés par secteur d'activité

	1990	1989
Aluminium		
Albecour Inc.	9	8
Aluminerie de Bécancour inc.	1 126	790
Aluminerie Alouette inc.	86	11
Pétrochimie		
Alcools de commerce enrg.	74	73
Pétromont, société en commandite et Pétromont inc.	316	293
Produits forestiers		
Domtar inc.	13 280	15 819
Construction navale et équipements énergétiques		
Le Groupe MIL inc.	4 671	4 050
Matériel de transport		
Ligma Corporation	220	219
Autres	33	36
Total	19 815	21 299

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 10 avril 1991)

Michel Audet
Sous-ministre,
Ministère de l'Industrie,
du Commerce et de la
Technologie

André Brouillette
Président,
Gestion Brouillette inc.

Franco Fava ■
Secrétaire,
Neilson Excavation inc.

Yves Graton ●
Administrateur

Robert Gratton ▲ ●
Président et
chef de la direction,
Corporation
Financière Power

Yves Guérard ▲
Président du conseil
et chef de la direction
Sobeco inc.

Jean-Yves Leblanc
Président,
Groupe matériel de transport
Bombardier inc.

Yseult Lefebvre-Richard
Présidente,
J.B. Lefebvre limitée

Louis-Paul Nolet
Associé,
Biron, Lapierre, Dubé,
Nolet, Falardeau,
Leblond & Associés

Georges-A. Pouliot, c.r. ■
Associé principal,
Pouliot, Mercure

Henri A. Roy ●
Vice-président de groupe
Télécommunication
internationale
BCE inc.

John D. Thompson ▲ ●
Président et chef de la
direction,
Montréal Trust

▲ Membre du comité exécutif
■ Membre du comité de vérification
● Membre du comité des ressources humaines

DIRECTION

(au 10 avril 1991)

Louis-Gilles Gagnon
Président intérimaire et
vice-président,
affaires juridiques

Claude Hélie
Vice-président, finances et
trésorier

Louis M. Riopel
Vice-président,
développement de
l'entreprise

Guy Ouimet
Vice-président adjoint,
développement de
l'entreprise

Michel R. Béland
Conseiller juridique et
secrétaire

Michel Carrier
Directeur, finances

Richard Fredette
Directeur, planification
stratégique

François Ghali
Directeur, communications

Bernard Hamel
Directeur, matériel de
transport

Patrick G. Hiron
Directeur, pétrochimie

Michel Jacques
Directeur, aluminium

Roger Jenkins
Directeur, électronique

Jacques Mallette
Contrôleur